



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 décembre 2022

Objet : Acquisition d'un local à Mme Jocelyne COSTA dans le cadre du projet d'élargissement du Chemin de la Carbonite

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/JUIL/01/19 en date 13 juillet 2022 approuvant l'acquisition du local commercial et fonds de commerce « empreinte » sis maison Vinci – avenue de la libération ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 8 février 2022 ;

Vu les courriers de Mme Jocelyne COSTA en date du 22 avril 2021 et du 5 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 décembre 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du schéma directeur des pistes cyclables, la Ville de Bastia prévoit de restructurer le carrefour entre l'avenue de la Libération et le chemin de la Carbonite ;

Considérant l'acquisition du dernier lot de copropriété (acquisition à Mme Costa-Payan) de la Maison Vinci ;

Considérant que par courrier en date du 22 avril 2021, Mme COSTA Jocelyne proposait de vendre à notre collectivité un ancien local à usage de boulangerie cadastré AZ 69 de 96,39 m² et un terrain à usage de parking cadastré AZ 276 de 105 m² situés en limite du chemin de la Carbonite ;

Considérant que cette acquisition permettra d'élargir le chemin de la Carbonite et de poursuivre l'opération ;

Considérant l'acceptation, à l'issue des négociations amiables, de Mme Jocelyne COSTA par courrier en date du 5 septembre 2022 de vendre à notre collectivité ses deux biens pour le prix de 100 000 € conformément à l'évaluation du Pôle d'Evaluations Domaniales.

Après avoir entendu le rapport de Paul TIERI

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** l'acquisition du local, anciennement une boulangerie, édiée sur la parcelle AZ 69 et une parcelle cadastrée AZ 276 appartenant à Mme Jocelyne COSTA pour le prix de 100 000 €.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété et tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.